

Fiche de données de sécurité

Suivant les règlements (CE) N° 1907/2006 & (CE) N° 1272/2008

Numéro de FDS DF303 Date de création 02 August 1999 Date de la dernière révision 21 February 2022

1 - Identification du produit et de la société**a - Identifiant du produit utilisé sur l'étiquette**

Tradenames: Cerrox Baffle Cement

b - Identification du produit

CIMENT POUR BAFFLE ALUMINE

c - Utilisation du produit

Panneau en ciment haute température

d - Fabricant/fournisseur

Morgan Thermal Ceramics Canada 185 Walkers Line Burlington, Ontario L7M 1L1 CANADA (PHONE: 905-335-3414)	Morgan Thermal Ceramics Thermal Ceramics Inc. P. O. Box 923; Dept. 300 Augusta, GA 30903-0923 USA
---	--

e -

Pour plus d'information sur le programme de suivi des produits ou en cas d'urgence:

Hotline - 1-800-722-5681

Fax 1 706-560-4054

Pour obtenir d'autres fiches de données de sécurité ou pour s'assurer que cette version est la plus récente pour le produit concerné, consultez notre site Internet www.morganthermalceramics.com ou écrire à MT.NorthAmerica@morganplc.com**2 - Identification des dangers****a - Classification des produits chimiques conformément au paragraphe (d) de la norme §1910.1200**

En vertu de la norme HCS 2012 de l'OSHA, ce produit est classé en tant qu'irritant cutané et oculaire de catégorie 2.

b - Terme d'avertissement, déclaration(s) de danger, symbole(s) et mise(s) en garde conformément au paragraphe (f) de la norme §1910.1200**Pictogrammes de danger****Mentions de danger**

Provoque une légère irritation cutanée

Provoque une irritation des yeux

Peut irriter les voies respiratoires

Peut provoquer une irritation temporaire des yeux, de la peau et des voies respiratoires exposés.

Mises en garde

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

En cas d'inquiétudes relatives à une exposition, consulter un médecin

Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales, nationales et fédérales.

En cas d'urgence

Aucun effet pour la santé associé à ce produit n'est connu. Toutefois, l'exposition aux fumées ou à la poussière lors de la calcination à haute température du produit peut provoquer des irritations mécaniques.

c - Effets chroniques**d - Règle relative au mélange**

Sans objet.

3 - Composition / Information sur les composants

COMPOSANTS	NUMERO CAS	% EN POIDS
Oxyde d'aluminium	1344-28-1	75-80
pentahydroxychlorure de dialuminium	12042-91-0	20-25

b -

(Voir section 8 " Contrôle de l'exposition/Protections individuelles)

d - Impuretés et additifs stabilisants

Sans objet.

4 - Premiers secours

a - Descriptions des mesures requises, sous-divisées selon les différentes voies d'exposition, c'est-à-dire, inhalation, contact cutané et oculaire, et ingestion

Yeux

Rincer abondamment avec de l'eau à température durant au moins 15 minutes.

Peau

Laver les zones atteintes à l'eau et au savon. Après lavage une crème ou une lotion pour la peau peut être utile.

Voies respiratoires

En cas d'irritation déplacer la personne dans une zone sans poussière, boire de l'eau et se moucher.

Voies gastro-intestinales

Ne pas faire vomir; boire beaucoup d'eau.

c - Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial

5 - Mesures de lutte contre l'incendie

a - Moyens d'extinction

Utiliser un agent extincteur adapté aux matériaux avoisinants.

c - Codes NFPA

left intentionally blank

b - Dangers NFPA inhabituels

Aucun

6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

a -

Utiliser les procédures de nettoyage habituelles. Eviter les méthodes de nettoyage qui pourraient entraîner une pollution de l'eau.

b -

left blank intentionally

7 - Manipulation et stockage

a - Manipulation

MANIPULATION

Eviter de rentrer en contact avec les yeux, la peau et les habits. Eviter d'inhaler l'aérosol. Bien laver après utilisation.

b - Conteneurs vides

Stockage: Ce produit est stable dans toutes les conditions de stockage. Stocker dans l'emballage d'origine dans un endroit sec. Maintenir le conteneur fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Ne pas réutiliser l'emballage.

Entreposage

L'emballage du produit peut contenir des résidus. Ne pas réutiliser

8 - Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

a - Valeurs limites d'exposition/Tableau de recommandations

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION (VLE)			
COMPOSANT PRINCIPAL	PEL OSHA	TLV de l'ACGIH	VLE RECOMMANDEE PAR LE FABRICANT
Oxyde d'aluminium	15 mg/m ³ (Poussière totale); 5 mg/m ³ (Poussière alvéolaire)	Non établi	Aucune

AUTRES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLES (OEL)

Les valeurs limites d'exposition professionnelle varient d'un pays à l'autre et de juridiction à juridiction. Vérifiez quel niveau s'applique pour votre entreprise et conformez-vous avec les réglementations locales. S'il n'existe pas de valeur limite un hygiéniste du travail qualifié pourra vous assister et effectuer une évaluation du poste de travail y compris des recommandations concernant le type de protections respiratoires à mettre en œuvre.

b - Mesures techniques

Utiliser dans une zone bien aérée lorsque le produit est soumis à la chaleur.

c - Mesures de protection individuelle, telles qu'un équipement de protection individuelle

EPI - Peau

Utiliser des gants en caoutchouc et un tablier afin d'éviter tout contact direct avec la peau.

EPI - Yeux

Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux suivant nécessité.

EPI - Voies respiratoires

Il est peut probable qu'une surexposition aux substances chimiques listées en section 2 n'ait cours. Consultez un hygiéniste du travail afin d'effectuer une évaluation des niveaux d'exposition anormaux qui pourraient résulter de l'utilisation de ce produit. Au cas où des protections respiratoires sont nécessaires utilisez des appareils de protection respiratoire certifiés par le NIOSH en conformité avec les standards sur la protection respiratoire 29 CFR 1910.134 et 29CFR1926.103 pour les dangers particuliers présents dans l'air des lieux de travail.

9 - Propriétés physiques et chimiques

Odeur et apparence	Poudre blanche/coating
b - Odeur	Not applicable
c - Seuil de l'odeur	Not applicable
pH	3.5 - 4.0
Point de fusion	2900 [°] F
Point d'ébullition	Non applicable
g - Point d'inflammabilité	Not applicable
h - Taux d'évaporation	Not applicable
i - Inflammabilité	Not applicable
j - Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Not applicable
Pression de vapeur	Non applicable
Densité de vapeur (Air=1)	Non applicable
Solubilité dans l'eau (%)	Non déterminé
Gravité spécifique	Non applicable
o - Coefficient de partage : n-Octanol/eau	Not applicable
p - Température d'auto-inflammabilité	Not applicable
q - Température de décomposition	Not applicable
r - Viscosité	Not applicable

10 - Stabilité et réactivité

a - Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

b - Conditions à éviter

Aucun

Polymérisation dangereuse

Ne se produit pas

d - CONDITIONS A EVITER

Oxydants puissants; fluor, trioxyde de manganèse, disulfure d'oxygène

e - MATERIAUX INCOMPATIBLES

Oxydants puissants; fluor, trioxyde de manganèse, disulfure d'oxygène

f - PRODUITS DE DECOMPOSITION

Des traces d'acide chlorhydrique peuvent être libérées lors du chauffage de ce produit.

11 - Informations toxicologiques

left blank intentionally

b - Toxicité aigue

left blank intentionally

c - Epidémiologie

left blank intentionally

d - Toxicologie

Si ce produit est utilisé correctement, aucune exposition à des substances chimiques n'est prévue. Toutefois, si le produit est chauffé dans une zone non aérée, une exposition aux vapeurs des gaz d'échappement (acide chlorhydrique) pourrait causer une irritation de la peau, des yeux et des voies respiratoires.

– Acide chlorhydrique

Chez l'homme, une exposition à des concentrations élevées d'acide chlorhydrique provoque une nécrose de l'épithélium bronchique et trachéal, des œdèmes pulmonaires, de l'atélectasie, de l'emphysème, des lésions au niveau des vaisseaux sanguins pulmonaires ainsi qu'au foie et à d'autres organes. Le chlorure d'hydrogène peut également provoquer une sensibilisation pulmonaire.

- CL50 chez le rat : 4 141 ppm pendant 1 heure.
- DL50 chez le lapin : 900 mg/kg.

La poussière d'aluminium métal s'est avérée présenter un danger minime pour la santé selon les résultats de l'étude menée sur 27 années par la McIntyre Foundation portant sur la poussière d'oxyde d'aluminium (Patty's Industrial Hygiene and Toxicology, 3rd rev. ed.)

Aucun effet pulmonaire ou systémique nocif n'a été observé à la suite de l'exposition à la poussière d'aluminium métal ayant une taille de particule de 1,2 um à des concentrations calculées équivalentes à 2 mg/m sur une période de travail de 8 heures. Des périodes d'exposition de plus de 10 ou 20 minutes à des concentrations encore plus élevées (non spécifiées) n'ont provoqué aucun effet nocif (ACGIH).

Le NIOSH n'a pas procédé à un examen approfondi des données probantes relatives à la santé pour cette substance.

Centre International de Recherche sur le Cancer et National Toxicology Program

12 - Informations écologiques

c - Potentiel de bioaccumulation

d - Mobilité dans le sol

e - Autres effets indésirables (tels que dangereux pour la couche d'ozone)

13 - Considérations relatives à l'élimination

Gestion des déchets

Se conformer aux réglementations fédérales, d'état et locales.

Méthode d'élimination: Mise en centre de stockage de déchets. Tout ajout de produit chimique, transformation ou altération de ce matériau, peut rendre incomplète, imprécise, ou inappropriée, l'information de bonne gestion du déchet donnée dans cette FDS.

INFORMATION COMPLEMENTAIRE

Tel qu'il est actuellement fabriqué, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux répertorié ou caractéristique en vertu de la réglementation fédérale américaine (40 CFR 261). Tout traitement, toute utilisation ou modification, ou tout ajout de produits chimiques au produit tel qu'acheté peut modifier les obligations en matière d'élimination. En vertu de la réglementation fédérale américaine, il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser le matériau de manière adéquate, afin de déterminer s'il s'agit d'un déchet « dangereux ». Consulter la réglementation locale, régionale, nationale ou provinciale en vigueur afin d'identifier l'ensemble des exigences requises en matière d'élimination.

14 - Informations relatives au transport

a -

Class de danger: Non réglementé Numéro des Nations Unis: Non applicable
Etiquette: Non applicable Numéro Amérique du Nord (NA): Non applicable
Affichage: Non applicable Billet de chargement: Nom du produit

b - Désignation officielle de transport de l'ONU

Sans objet

c - Classe(s) de danger pour le transport

Sans objet.

d - Groupe d'emballage, le cas échéant

Sans objet.

e - Risques environnementaux (par exemple, Polluant marin [Oui/Non])

N°

f - Transport en vrac (en vertu de l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et du Code IBC)

Non réglementé.

g - Précautions spéciales dont l'utilisateur doit être informé ou qu'il doit respecter en ce qui concerne le transport ou le déplacement à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations

Sans objet

INTERNATIONAL

Class de danger TDG Canada: Non réglementé

Non classé comme une marchandise dangereuse suivant l'ADR (Route), RID (Train), IATA (air) ou IMDG (bateau)

15 - Informations Réglementaires

15.1 -

REGLEMENTATIONS DES ETATS UNIS

SARA Titre III: Ce produit ne contient pas de substance déclarable conformément aux sections 302, 304, 313 (40CFR 372). Les sections 311 et 312 s'appliquent. Il n'y a pas de données chimiques spécifiques à mentionner d'après cette réglementation.

OSHA: Se conformer aux règles de communication de dangers 29 CFR 1910, 1200 et 29 CFR 1926.59 et les règles de d'utilisation de protections respiratoires 29 CFR 1910.134 et 29 CFR 1926.103.

TSCA: Toutes les substances contenues dans ce produit sont listées dans l'inventaire des produits chimiques TSCA (Section 8(b)).

15.2 -

N/A

16 - Autres informations

left blank intentionally

Dévitirification

left blank intentionally

Elimination après usage

Morgan Thermal Ceramics www.morganthermalceramics.com

Evaluation de danger SIMD

HMIS santé effet aigu: 1*

HMIS feu: 0

HMIS réactivité: 0

HMIS protection personnel: A déterminer par l'utilisateur

Danger inhabituel NFPA: Aucun

* Voir section 3 de la FDS pour plus d'informations sur les effets chroniques possibles sur la santé.

Fiches de données techniques

Left Blank Intentionally (pending datasheet number)

Sommaire des révisions

FDS préparée par

SDS préparée par: DEPARTEMENT SANTE, SECURITE & ENVIRONNEMENT MORGAN THERMAL CERAMICS

Avis au lecteur

Les renseignements donnés dans cette fiche sont fournis en toute bonne foi et sont considérés comme fiables à la date de la fiche de données de sécurité. Les employeurs peuvent utiliser cette FDS afin de compléter d'autres informations dont ils ont connaissance afin d'assurer la sécurité et la santé de leur employés et l'utilisation correcte de leurs produits. Ce résumé des données appropriées représente une opinion professionnelle; les employeurs noteront que les informations perçues comme moins adaptées n'ont pas été incluses dans cette FDS. C'est pourquoi, prenant en compte la forme résumée de la FDS Morgan Thermal Ceramics ne donne aucune garantie (exprimée ou impliquée), n'assume aucune responsabilité, ne fait aucune déclaration concernant l'exhaustivité de ces informations ou son applicabilité pour l'usage envisagé par l'utilisateur.